



Conservation et utilisation durable des milieux humides au Québec

État de situation

10 décembre 2014
Antoine Verville
ROBVQ

Atokas de l'érable



- Atocas de l'Érable a multiplié les démarches pendant trois ans pour obtenir un certificat d'autorisation afin d'agrandir leurs terrains en culture
- Une compensation pour la perte de tourbières est exigée sur la base d'une direction interne du ministère datant de 2006
- Dossier porté devant la cour

Jugement de la cour



- Mars 2012: la Cour supérieure du Québec invalide la démarche d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant les projets affectant les milieux humides
- La directive ne s'appuie sur aucune loi ni aucun règlement

Projet de loi 71



- 23 mai 2012: L'Assemblée nationale du Québec adopte la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique permettant au ministre d'exiger des mesures de compensation.
- Prévient que le gouvernement du Québec doit sanctionner une loi prévoyant des règles concernant la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques d'ici le 24 avril 2015

2 mandats au CSBQ



- 2 mandats donnés au Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ):
 - Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable (Monique Poulin et Stéphanie Pellerin)
 - Analyse de l'état actuel du droit et recommandations en vue de l'adoption d'une loi sur la conservation et la gestion durable des milieux humides au Québec (Sophie Lavallée)
- Confirme des perturbations soutenues des milieux humides sur une période de 22 ans

Projet de loi et orientations



- Automne 2012: MDDELCC amorce le travail sur le projet de loi, basé sur un diagnostic alimenté par des références diverses, tant externes qu'internes, dont les mémoires présentés en commission parlementaire



Projet de loi et orientations



- Trois enjeux:
 - Conservation des milieux humides et hydriques
 - Approche d'utilisation durable
 - Cadre légal simple, cohérent et équitable pour l'autorisation des projets

Projet de loi et orientations



- Orientations proposées:
 1. Adopter des définitions claires dans la Loi
 2. Protéger les milieux humides et hydriques d'intérêt
 3. Clarifier dans la Loi l'approche d'atténuation, dont la compensation
 4. Encadrer l'utilisation durable des ressources produites par les milieux humides et hydriques
 5. Encadrer les interventions de moindre impact sur les milieux humides et hydriques tout en simplifiant les processus administratifs

Consultations ciblées



- Tournée de consultations ciblées (février à mai 2014)
 - 70 groupes et acteurs concernés (125 personnes) ont été consultés sur les orientations proposées
 - Quelques constats:
 - Il est important de protéger ces milieux
 - Besoin de mesures qui amélioreront la prévisibilité, réduiront les délais d'octroi d'une autorisation et assureront une certaine uniformité et une transparence au processus

Objectifs du forum



- Entendre les préoccupations de chaque groupe d'acteurs
- En complément aux consultations ciblées, ouvrir un dialogue multi-acteurs sur les attentes et pistes de solutions
- Faire émerger quelques pistes de consensus afin d'orienter la prochaine loi
- Des actes de ce forum seront produits et remis au MDDELCC pour appuyer le développement du projet de loi



**Merci de votre attention
et bon forum!**